

REUNION DU 5 OCTOBRE 2018

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A MMES URBAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de restituer la totalité du dépôt de garantie à Mesdames URBAIN, soit la somme de 400€.

MISE EN PLACE DU PAIEMENT DES RECETTES LOCALES PAR TIPI (Titres Payables par Internet)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI pour les articles de rôles et titres pris en charge par la trésorerie. Autorise le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service, avec la DGFIP et accepte la prise en charge des coûts du commissionnement interbancaire correspondant.

ACHAT D'UNE CUISINE INTEGREE D'OCCASION

Monsieur le Maire propose de racheter à Madame URBAIN, une cuisine intégrée, comprenant meubles, plaque de cuisson et four. Cet ensemble d'une valeur de 1330.08€ à l'achat est proposé au prix de 600€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le bon état de ce matériel accepte la proposition de Mme URBAIN (rachat de la cuisine par la commune au prix net de 600€)

Gestion de la compétence « fourrière animale » : délibération autorisant le Maire à signer une convention de gestion avec la communauté de communes du Civraisien en Poitou

Les communes n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre à leur échelle un service de fourrière animale. Il est proposé d'élaborer une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Communauté assurera, le temps de la durée de la présente convention, la gestion de la compétence « fourrière animale » attendu que les communes restent à la manœuvre sur l'exécution concrète au quotidien du contrat. Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de gestion et tout document utile à intervenir avec la communauté de communes du Civraisien en Poitou pour l'exercice de la compétence fourrière animale et précise que la commune restera compétente pour la gestion au quotidien du contrat avec la société qui sera choisie.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL PRESENTE PAR M. Hervé DE MONVALLIER

Les parcelles concernées sont les suivantes : section AO, numéros 96, 91, 1, 76, 31, 99 et 95. L'emprise au sol du parc serait de 29396m² dans la zone nord et de 8950m² dans la zone sud. Le Conseil Municipal, après étude du dossier et après en avoir délibéré émet à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au projet

CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET « MAISON DES SERVICES DE PROXIMITE »

Sur les quatre cabinets contactés, 1 seul a répondu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de M. PROUST Stéphane dont les honoraires s'établissent à 28750€ HT et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir

LOCATION DU LOGEMENT SIS 2 RUE DU MARCHE COUVERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de louer ce logement, garage compris, à M BONNET Fabien et Mme LALLEMENT Loreline, moyennant un loyer mensuel de 405€.

ACHAT D'UN LAMIER POUR L'ELAGUEUSE

Un lamier a été commandé à Société NOREMAT pour un montant de 12600€ HT.

ACHAT DE SIX GRILLES D'EXPOSITION

Le Conseil Municipal décide l'achat de 6 grilles d'exposition avec 8 pieds supplémentaires et 100 crochets en S auprès de la Société SEDI pour un montant de 594.48€ TTC.

PROJET DE PITCH-AND-PUTT

Le Conseil Municipal est favorable au projet de l'association « Le Golf des Brandes » qui compte réaliser un parcours « Pitch-and-putt de 6 trous sur le terrain de l'aire de loisirs pour un coût d'environ 2500€, coût intégralement pris en charge par l'association et souhaite que des actions d'initiation au golf soient effectuées par l'association avec l'école.

MATINEE CITOYENNE DU 24 NOVEMBRE

Une « matinée citoyenne » au cours de laquelle des groupes de travail participeront à l'entretien de la voirie rurale, au nettoyage des panneaux, etc..., sera organisée le 24 novembre 2018. A l'issue de cette matinée, un buffet sera offert aux participants. Le Comité des fêtes organisera ce même jour, une soirée caritative (jeux, repas, etc..) et les bénéfices seront reversés à l'association « Un hôpital pour les enfants » du CHU de Poitiers